

est de rester sans postérité. Chouen contracta mariage sans avoir averti ses parents, parce que (s'il les avait avertis, il n'aurait pas obtenu leur consentement), il n'aurait pas eu d'enfants. Les sages pensent que c'est comme s'il les avait avertis ¹ ».

Culte des
Ancêtres.

Suivant l'ancienne philosophie chinoise, l'homme a deux âmes, nous dit DE GROOT :

1^o Le *chen* ou âme immatérielle émane de la partie céleste éthérée du Cosmos, et se compose de la substance *yang*; quand elle opère d'une manière active dans le corps humain vivant, elle est appelée *k'i* ou « souffle », et *hweun*; quand elle en est séparée après la mort, elle vit comme un brillant esprit, désigné *Ming*.

2^o Le *kouei*, l'âme matérielle, émane de la partie terrestre de l'Univers, et est formée de la substance *yin*; quand l'homme vit, elle agit sous le nom de *p'o*, et à sa mort, elle retourne à la Terre; c'est donc le *kouei* qui est enseveli avec le corps, et le *chen* réside à l'entour de la tombe.

En réalité chacun des viscères a une âme à forme humaine, et quelques médecins attribuent à l'homme un nombre infini d'âmes ou de parties d'âmes, ou, comme ils le disent, « cent *chen* » qui, suivant l'âge, changent de place dans le corps; d'ailleurs le foie, les poumons et les reins correspondent au printemps, à l'automne et à l'hiver comme à l'Est, l'Ouest et le Nord; les âmes peuvent se séparer du corps, et même, par la magie noire, en être extraites, sans occasionner la mort nécessairement. Les esprits peuvent entrer en relation avec les vivants; il y en a qui se vengent du mal qu'on leur a fait; naturellement ils apparaissent aux hommes dans leurs rêves.

Quand un homme est sur le point de mourir, on convoque ses parents pour assister à ses derniers moments; dès qu'on s'aperçoit que la fin est proche, on transporte le moribond de son lit sur des planches placées sur des tréteaux et il est couvert de la natte sur laquelle il était étendu; on le lave et le rase et ses vêtements funéraires sont arrangés autour de lui, les souliers aux pieds, le cha-

1. Trad. COUVREUR, liv. IV, ch. I, pp. 482-3.